



Union Française des Accompagnateurs et animateurs en Montagne

Siège national : 18, rue Saint Polycarpe 69001 LYON Tél. 04 78 39 49 08

Association sportive agréée (art. L. 121-4 du Code du sport).



Compte-rendu de l'assemblée générale de l'UFAM

Réunie le samedi 14 mars 2020 à 14 h 30,

Hôtel-restaurant CAMPANILE Place Kellermann 69600 Oullins

Ordre du jour :

I.	Début des travaux de l'assemblée générale.....	2
1 -	Membres présents ou représentés	2
2 -	Présentation des participants	2
3 -	Décompte des voix.	2
II.	Compte rendu moral de l'exercice 2018-2019.....	2
III.	Compte-rendu financier 2018-2019.....	3
IV.	Compte rendu des activités.	3
V.	Prix des cotisations et budget prévisionnel 2020-2021	4
1 -	Prix des cotisations Carte Montagne®	4
2 -	Prix de la cotisation annuelle statutaire.	4
3 -	Budget prévisionnel	4
VI.	Réorganisation du bureau du conseil d'administration.....	4
VII.	Projets de l'association.	5
VIII.	Questions diverses des participants.....	5
IX.	Présentation de l'écusson brodé UFAM	5
X.	Clôture de la réunion	5



I. Début des travaux de l'assemblée générale**1 - Membres présents ou représentés**

Andre Pascal	Couvert Jacques	Genton Jacques	Nawrocki Michel
Benoit Daniel	Cuinier Michel	Gillot Yves	Negrier Christian
Bertolutti Annabelle	Darbon Gilles	Goett Alain	Noviant Alain
Beugin Vincent	De Haro Marie	Gourbat Nathalie	Paoli Simon
Biarrotte Charles	Christine	Grahamslaw William	Parisot Jacky
Bihl Francis	Debout Véronique	Grosjean Jean Pierre	Parizel Patrice
Bonnard Maurice	Desaga Roger	Guilleminot Christian	Pasqualini Alexandre
Bonneuil Hermine	Devaux Bernard	Guyet Marcel	Perrin Bernard
Borg Louis	Dini Patrick	Hautier Jean-Marie	Picard Pierre
Boullay Marie Pierre	Dominjon Michel	Jimbert Bernard	Pichet Claude
Boutin Bernard	Drevet Yves	Keller Charles	Ricou Isabelle
Brau Arnauty J-	Dumas Jean-Pierre	Labbe François	Rizzardi Christian
Claude	Dupland Éliane	Labroche Régis	Rosset Annie
Budna Michèle	Dupre Richard	Lacroix Jean	Rzadkiewa Christine
Caire Josée	Edoire Jean Louis	Lhuillier Anne	Sanquer Robert
Campel Gérard	Fargeot Roger	Louis Roger	Schell Nathalie
Cavagna Fernand	Fillol Marie Pierre	Mancassola Patrick	Sionnet Christian
Chamoux Jean-	Fraisse Corinne	Marchal Alain	Sorbes Jean-Michel
Michel	Gabert Gérald	Marquette Jacques	Stephens Caroline
Chardon Fabrice	Gachon Isabelle	Marsat Chardon	Thevenet Alain
Chauderon Jean-	Garcin Philippe	Emmanuelle	Vergain Thierry
Pierre	Gaussot Jean-	Mauras Christian	Verstraète J-Paul
Chesney Eric	Philippe	Mourreau Harald	Veyre Patrick
Cigno Calogero	Gebus Patrick	Muller Sylvain	Voltz Francis
Cottignies Paul	Geneletti Alain	Munsch Michel	Watelet Edwige

Invités : Bernard Bost trésorier de la FFMM, Christian Clair président de la FFMM, Fernande Sionnet.

En raison des événements sanitaires liés au Covid-19, quelques participants ont annulé leur venue tardivement sans avoir le temps d'envoyer une procuration, leur nom figure néanmoins dans cette liste.

2 - Présentation des participants

A 14 h 30, en guise de bienvenue, Jean-Pierre Grosjean distribue à chaque participant un calendrier 2020 riche en photos ainsi qu'un stylo, offerts par l'UFAM.

Après avoir souhaité la bienvenue aux membres présents, malgré l'épidémie dissuasive de coronavirus, Jean-Pierre Grosjean, président de l'UFAM, fait un rapide tour de salle permettant à chacun de se présenter. Cela permet de voir la diversité de provenance des membres puisque 39 départements sont représentés dans toutes les régions françaises, montrant l'influence nationale de notre fédération.

3 - Décompte des voix.

Les convocations ont été envoyées par la poste et par courriel le 16 janvier 2020.

Sur 198 membres, 88 sont présents ou représentés c'est-à-dire 44.44 % des membres. Le quorum de 25% est largement atteint. L'assemblée générale ordinaire peut se dérouler.

II. Compte rendu moral de l'exercice 2018-2019.

Un diaporama est projeté en hommage à un membre éminent décédé le 05-09-2019 : Georges Lucet

Jean-Pierre Grosjean expose le compte-rendu de l'exercice 2018-2019 pour lequel le nombre de membres a été stable, les non-renouvellements ayant été compensés par des adhésions nouvelles.

Le nombre de membres 2018-2019 fut de 206 qui se répartissent comme suit : 188 actifs, 10 membres bienfaiteurs et 8 membres honoraires.

Les adhérents ont bénéficié des services habituels de l'association :

- Envoi du bulletin électronique de la fédération, fréquent et complet.
- Bulletin papier "Vie Fédérale" une fois par an. Le millésime 2020 a pris du retard à la suite des événements.
- Accès à l'espace des adhérents avec code.

- Informations par le biais des courriels d'information pour les "branchés" Internet + Facebook et Twitter.
- Réduction, y compris pour leurs conjoints, sur les stages et séjours et sur la Carte Montagne.
- Réponses aux questions juridiques et demandes d'informations diverses.
- Votre participation aux AG UFAM puis FFMM, moment convivial et important de la vie des associations.

Il souligne que l'UFAM a une mission de représentativité et de défense des accompagnateurs bénévoles issus de la FFMM. C'est une sorte de "syndicat dans lequel on se sent plus fort en ne restant pas isolé".

C'est également un groupe où l'amitié fait que l'on a toujours plaisir à rencontrer les autres membres.

Il rappelle que l'UFAM possède l'agrément d'association sportive, grâce à son adhésion de fait à la FFCO par le biais de la FFMM.

Il conclut le compte-rendu moral en soulignant que l'exercice 2018-2019 s'est parfaitement déroulé, conforme à sa vocation statutaire, dans un bon esprit et avec des adhérents très motivés, ce qui est confirmé par les adhérents présents.

Résolution 1 : Le compte-rendu moral est adopté à l'unanimité des membres présents.

III. Compte-rendu financier 2018-2019

Le compte de résultat 2018-2019 (Période du 01/10/2018 au 30/09/2019) préparé par Bernard Perrin avec Jean-Paul Verstraëte, respectivement trésorier-adjoint et trésorier de l'UFAM, est présenté à l'assemblée par Jean-Pierre Grosjean.

Produits		Charges	
Cotisations	6 956.00 €	Assurances FFMM	6 720.00 €
239 assurances carte Montagne	6 720.00 €	Fonct. Carte Montagne	588.50 €
Cotisations de fonctionnement	588.50 €	Services fournis par FFMM	6 956.00 €
Reversement FFMM 2017-2018	316.50 €		
Reversement FFMM 2018-2019	295.50 €	Résultat de l'exercice +	612.00 €
Total produits =	14 876.50 €	Total charges	14 876.50 €
Banque au 24/09/2019	934.49 €		
Résultat de l'exercice	612.00 €		
Solde banque au 24/09/2019	1 546.49 €		

Résolution 2 : Le compte-rendu financier 2018-2019 est adopté à l'unanimité et l'assemblée donne quitus aux trésoriers pour leur gestion.

IV. Compte rendu des activités.

Le Président rappelle que l'UFAM a été fondée pour servir d'interface entre la fédération et les accompagnateurs ou animateurs individuels qu'elle a formés, n'étant ainsi pas une association traditionnelle proposant des activités à ses membres. Il fait remarquer que, sur ce dernier point, des membres de l'UFAM sont déjà engagés dans une association qui organise des activités physiques, sportives ou de loisirs.

En 2019 : les membres de l'UFAM ont participé :

- A l'encadrement des stages de la Fédération : ARP et week-end, avec remerciements spéciaux aux formateurs qui donnent beaucoup de leur temps.
- A l'administration (comité directeur et différents pôles) et à l'assemblée générale de la FFMM.
- Représentation dans les associations Mountain Wilderness, Handi Cap Évasion, Voir ensemble
- A la protection de l'environnement à travers différentes associations auxquelles ils adhèrent (LPO, SAPN, FRAPNA, ASPAS, PGP, JNE, L'Ours Adet etc.).
- A la promotion de la FFMM en tant qu'ambassadeurs de leur fédération (publicité pour leur fédération, établissements recommandés, articles pour le bulletin, Facebook, photos pour alimenter le site internet et les documents etc.).

Résolution n° 3 : le compte-rendu des activités est adopté à l'unanimité des membres présents.

V. Prix des cotisations et budget prévisionnel 2020-2021**1 - Prix des cotisations Carte Montagne®**

Rappelons que l'UFAM ne délivre la Carte Montagne qu'à ses membres.

Avec la Carte Montagne, le pôle développement de la FFMM a obtenu des avantages et des remises dans plusieurs enseignes, voir les modalités sur le site de la FFMM et dans les e-bulletins d'information.

Carte Montagne	Individuelle	Familiale	Jeune < 18 ans
Période du 01/10/2020 au 30/09/2021	30.80 €	75.70 €	24.30 €
Dont : Prix F.F.M.M.	28.00 €	72.90 €	21.50 €
+ Établissement carte, base de données et envoi	2.80 €	2.80 €	2.80 €

2 - Prix de la cotisation annuelle statutaire.

Cotisation annuelle 2020-2021	Membre actif	38.00 €
	Membre bienfaiteur	Minimum 100.00 €

Information sur l'utilité de verser une cotisation de membre bienfaiteur :

La cotisation de membre bienfaiteur versée à la FFMM d'un montant minimum de 100.00 € donne un avantage fiscal aux adhérents imposables. Le bienfaiteur reçoit un reçu fiscal qui lui permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu de 66 % de la cotisation, dans la limite de 20 % de son revenu imposable (pour l'ensemble des reçus fiscaux de l'année). L'excédent est reportable sur les cinq années suivantes.

Cet avantage fiscal s'applique à la cotisation mais pas sur le prix payé pour la Carte Montagne assurance. Une cotisation de membre bienfaiteur de 100.00 € permet une réduction d'impôt de 66.00 €. De fait elle revient à 34.00 € au lieu de 38.00 € (pour 110.00 €, réduction d'impôt de 72.60 €, la cotisation revient à 37.40 € au lieu de 38.00 €). Si vous êtes imposables et que vous souhaitez soutenir votre association UFAM, il peut être intéressant de verser ces 66% à votre association plutôt qu'aux impôts.

La question est parfois posée de savoir si un reçu fiscal peut être délivré pour le versement de la cotisation annuelle. En fonction de la doctrine fiscale, une attestation fiscale peut être délivrée pour la cotisation de membre bienfaiteur mais pas pour la cotisation de membre actif. Les membres bienfaiteurs bénéficient des mêmes services que les membres actifs.

Afin de couvrir les frais inhérents aux reçus fiscaux, le bureau de l'UFAM a proposé un montant minimum de 100.00 euros pour la cotisation de membre bienfaiteur.

Pour la saison 2019-2020 nous avons enregistré 10 bienfaiteurs pour un total de 1 497.80 €.

3 - Budget prévisionnel

Le budget prévisionnel 2020-2021, établi sur les bases du budget 2019-2020, découle des tarifs Carte Montagne assurances et de la cotisation annuelle, réévalués ci-dessus.

Résolution n° 4 : les prix des cotisations, ceux de la Carte Montagne et le budget prévisionnel 2020-2021 sont adoptés à l'unanimité.

VI. Réorganisation du bureau du conseil d'administration

Le transfert de l'organisation des stages courts, ayant trait à l'environnement, de la FFMM à l'UFAM, sous forme de séjours, à nécessité la réorganisation de l'administration de l'association :

Président : Grosjean Jean-Pierre.
 Secrétaire : Chauderon Jean-Pierre.
 Trésorier : Verstraëte Jean-Paul.
 Trésorier-adjt : Perrin Bernard.

Membres :
 Campel Gérard, Coponat Denis, Edoire Jean-Louis, Budna Michèle, Rosat Jean-Claude, Marsat-Chardon Emmanuelle, Rzakiewa Christine.

La déclaration de modification a été faite le 26 août 2019 à la préfecture de la Région ARA.

VII. Projets de l'association.

Reconduction des activités 2019.

Nouveauté : Organisation de séjours en remplacement des stages "environnement" courts de la FFMM. Et cela en collaboration étroite avec le pôle environnement et sa déléguée nationale Michèle Budna.

Avec une organisation plus souple que pour des stages, cela fera des ressources supplémentaires pour l'UFAM, et du travail supplémentaire au bureau ! Mais la motivation est bien présente pour mener à bien ces séjours qui permettront aux participants d'enrichir leurs connaissances sur le milieu montagnard pour améliorer l'animation de leurs randonnées.

Dès cette année 2020, du 20 au 23 août, un premier séjour "Découverte de l'environnement montagnard" se fera en Vanoise au départ du refuge de l'Orgère. Tous les renseignements sont sur le site fédéral et dans le dernier e-bulletin n° 165. Il reste seulement 3 places disponibles, dépêchez-vous !

En 2021, projet de séjours en Chartreuse (environnement) et dans le Jura ou le Vercors (sur les traces du lynx), dates à définir. Restez vigilants pour voir les annonces en temps voulu.

D'autres propositions sont possibles de votre part, n'hésitez-pas...

Pour conclure ce chapitre, Jean-Pierre Grosjean précise que l'UFAM a 41 ans, que son avenir est toujours lié à celui de la FFMM et que cet avenir se présente avec sérénité.

VIII. Questions diverses des participants.

Les questions ayant été posées au long de la réunion, il n'y a pas de nouvelle question.

IX. Présentation de l'écusson brodé UFAM

Jean-Pierre Grosjean profite de l'AG pour présenter le tout nouvel écusson brodé de l'UFAM, attendu depuis longtemps par les adhérents. La maquette de cet écusson a été élaborée par Véronique Debout, que l'on remercie, sur la base des suggestions de membres de l'association.

Un exemplaire est offert à chaque participant présent.

Cet écusson sera disponible lors de chaque manifestation de l'UFAM ou de la FFMM, au prix de 3 € ou de 10 € les 4. Les membres ont réservé un très bon accueil à ce nouvel écusson.

**X. Clôture de la réunion**

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion qui s'est déroulée dans une excellente ambiance conviviale et participative, se termine à 15 h 35.

Le président remercie les participants et les invite à assister à l'assemblée générale de la FFMM, à 16 h 30.

19 h 30 : Apéritif offert par la FFMM.

20 h 00 : Dîner au Campanile (sur réservation).

Le président : Jean-Pierre Grosjean

Le secrétaire : Jean-Pierre Chauderon